

RESSOURCES D'HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES



Source : Les maisons d'à côté

9 RESSOURCES D'EXCEPTION QUI ONT BESOIN D'UNE CONSIDÉRATION EXCEPTIONNELLE !

Présentation de l'AQRIPH (Isabelle Tremblay)
à la direction déficience du MSSS
2 juillet 2021

PRINCIPES DIRECTEURS

Concernant l'hébergement dans des milieux substituts pour les personnes handicapées qui ne peuvent plus ou pas demeurer à domicile avec leur famille, certains principes directeurs ont été adoptés au Québec dont entre autres :

- Le concept milieu de vie
- Le respect du Libre choix de la personne
- Les éléments de la Politique de soutien à domicile : Chez soi le premier choix
- Le Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience...

Pour plusieurs personnes qui sont lourdement handicapées, le concept milieu de vie est capital.

Les ressources qui font l'objet des actions réalisées actuellement par l'AQRIPH, sont des ressources d'hébergement communautaire dont la mission principale est l'hébergement de personnes handicapées et qui embauchent des préposés aux bénéficiaires.

HISTORIQUE DES RESSOURCES

Il existe au Québec des ressources d'hébergement communautaire pour personnes handicapées répertoriées par l'AQRIPH au nombre de 9.

Pourquoi communautaire ? Parce qu'il s'agit d'organismes communautaires à but non lucratif dont la mission principale est l'hébergement de personnes handicapées.

En grande majorité, les personnes qui y sont hébergées vivent avec des déficiences physiques importantes dont l'état requiert des services de qualité et sécuritaires disponibles 24/7.

Il y a plus de 25 ans, il n'y avait comme hébergement pour ces personnes handicapées, que la famille et le CHSLD.

C'est avec le concept milieu de vie en tête et dans la recherche de milieux adaptés et adéquats que des personnes et des parents ont créé ce genre de ressources exceptionnelles.

À l'époque les premières ressources alternatives ont été mises sur pied avec la collaboration de plusieurs intervenants, dont des personnes handicapées, des parents, des organismes communautaires, des régies régionales, des OMH et l'OPHQ.

**LES 9 RESSOURCES
ONT ENTRE 15 ET
25 ANS ENVIRON.**

INVENTAIRE DES 9 RESSOURCES D'HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE

CES 9 RESSOURCES SONT RÉPERTORIÉES COMME SUIT
ET AVEC LE NOMBRE DE RÉSIDENTS IDENTIFIÉ

| Nom de la ressource | Région | Nombre de personnes hébergées |
|----------------------------|------------------|-------------------------------|
| Résidence Entre-Deux | Mauricie | 24 |
| Villa Tournesol | Mauricie | 9 |
| Logements adaptés Drummond | Centre-du-Québec | 12 |
| Maison Le Coudrier | Centre-du-Québec | 11 |
| Les maisons d'à côté | Lanaudière | 18 |
| Les amandiers | Lanaudière | 24 |
| Sieur de Normandie | Montérégie | 11 |
| Logement intégré de Hull | Outaouais | 17 |
| Résidence L'Envol | Bas-du-Fleuve | 10 |
| | | 136 |

PORTRAIT DES PERSONNES HÉBERGÉES

En résumé, les personnes hébergées représentent :

136 personnes adultes

Qui ont entre 19 et 87 ans

Dont la moyenne d'âge est de 46 ans

Qui ont pour la plupart des déficiences physiques graves

Et des besoins en AVD-AVQ (disponibles 24/7).

FINANCEMENT DES RESSOURCES

Les 9 ressources reçoivent un financement pour leurs services de leur établissement.

Les services d'hébergement donnés par ces ressources sont particuliers et font en sorte que les organismes qui les donnent n'entrent pas dans une des classifications typologiques du PSOC ce qui explique le recours aux ententes de services.

LA PANDÉMIE

Dans le cadre de la pandémie, des problématiques sont survenues en ce que :

- Les préposés aux bénéficiaires qui travaillaient dans les ressources n'avaient pas droit à la prime de 4\$ accordée par le gouvernement (la situation a été réglée en janvier 2021);
- Les ressources ne pouvaient avoir accès aux mesures d'aide d'urgence offertes aux organismes communautaires financés via le PSOC.

La prime Covid a eu des impacts importants pour les ressources qui ont vécu un exode des préposés aux bénéficiaires vers le réseau public donc, des problématiques pour combler les postes avec du personnel formé et un impact sur la qualité des services donnés (diminution ou coupures de services).

SALAIRE DES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

Voici le portrait de la moyenne du salaire horaire accordé aux préposés aux bénéficiaires dans les 9 ressources (sans la prime de 4\$).

| Salaire de départ | Salaire maximal | Salaire moyen |
|-------------------|-----------------|---------------|
| 15.85 | 18.98 | 17.02 |

| Ressources | Réseau public |
|------------|---------------|
| 17\$ | 26\$ |

DÉMARCHES POUR LES RESSOURCES EN 2020

Dès le mois d'avril 2020, des démarches ont été entreprises afin de limiter l'exode des préposés dans les ressources.

Via l'AQRIPH :

L'AQRIPH a fait plusieurs interventions afin que la prime de 4 \$ l'heure soit accordée aux préposés des ressources. (Direction déficience du MSSS, sous-ministre Gendron et Maltais, ministres Carmant et Dubé, Conseil du Trésor). Finalement, en janvier 2021, le dossier a été réglé et la somme liée à la prime a été accordée aux ressources.

Via les ROP Mauricie, Lanaudière et KRTB :

À l'automne 2020, des travaux ont été entrepris par 3 regroupements membres de l'AQRIPH afin d'établir un diagnostic organisationnel avec la collaboration de 7 ressources d'hébergement.

Un financement a été accordé par la Fondation Saputo et avec des experts, les pratiques de gestion des ressources ont été analysées afin d'améliorer celles-ci.

L'objectif de cet exercice est entre autres de relever des bonnes pratiques chez certaines ressources qui pourraient être exportées dans d'autres, d'évaluer la possibilité de fédérer certaines dépenses, etc... Le rapport sera disponible sous peu.

Via les ressources :

Les ressources elles-mêmes ont fait plusieurs démarches pour tenter d'obtenir des sommes pour assurer la rétention de leur personnel auprès de leurs établissements, de leurs députés, de certains ministres, des médias...mais sans obtenir des succès rapides et probants.

ÉVALUATION DU COÛT DE LA PRIME

L'AQRIPH a réalisé avec les ressources l'exercice d'évaluer le coût annuel de la prime.

La majoration du salaire des PAB de 4\$ l'heure pour les ressources représente des montants se situant entre 50 400 \$ et 187 600 \$ en fonction du nombre de personnes hébergées et de préposés nécessaires.

Le montant total évalué par les ressources est de 940 794 \$ par année ce qui représente 6 900 \$ par personne handicapée hébergée pour chacune des 136 personnes.

Mesure permanente de la prime

940 794 \$ par an

Hébergement en CHSLD des 136 personnes

12 240 000 \$ par an

LA PRIME ET LA LEVÉE DE L'URGENCE SANITAIRE

On sait que la prime de 4\$ ne sera plus versée lors de l'annonce de la levée de l'urgence sanitaire.

Dans le réseau public, avec tout ce qui est arrivé dans les CHSLD pendant la pandémie, le salaire des préposés aux bénéficiaires a été un enjeu important. Le gouvernement a majoré le salaire à 26\$ l'heure pour les préposés du réseau public en CHSLD et en milieu hospitalier.

En suivi aux négociations avec l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec, le gouvernement a accepté pour ces ressources de transformer la prime en une mesure permanente lors de la levée de l'urgence sanitaire.

L'annonce pour les 9 ressources d'hébergement est que ce sera la fin de la prime Covid.

Le résultat est que l'écart va se creuser davantage entre le salaire des préposés du réseau et celui des préposés de nos ressources d'exception.

Note : Certaines ressources ont été invitées à modifier leur mission afin d'obtenir le statut de ressource intermédiaire.

Pour l'AQRIPH il s'agit de dénaturer pour des motifs financiers un organisme communautaire ce qui va à l'encontre du respect de l'autonomie des organismes et de la Politique de reconnaissance et de financement des organismes d'action communautaire.

INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT

L'AQRIPH a analysé certaines annonces faites récemment par le gouvernement :

- Le 30M\$ annoncé le 28 avril 2021 par le ministre Carmant a servi pour la quasi-totalité à la création de nouvelles places d'hébergement pour des personnes handicapées. Il s'agit d'une très bonne nouvelle en soi, mais qui ne règle pas la problématique de la consolidation des places dans les ressources d'hébergement existantes. Créer de nouvelles places pour en fermer d'autres n'est certes pas l'objectif visé.
- Le 750M\$ sur 5 ans annoncé le 1er juin 2021 par les ministres Dubé et Blais pour rehausser l'offre et l'intensité des services rendus à domicile est prévu pour servir en grande majorité les personnes âgées.
- Le gouvernement débute aussi la construction de maisons alternatives pour l'hébergement de personnes handicapées.

Malheureusement ces mesures annoncées ne répondent pas aux besoins exprimés par les 9 ressources alternatives d'hébergement actuelles pour assurer leur pérennité.

IMPACTS ANTICIPÉS PAR LES RESSOURCES

L'AQRIPH a demandé aux ressources quels impacts pourraient survenir dans un avenir immédiat :

- Une problématique de rétention de préposés aux bénéficiaires : 75 % des ressources craignent que leurs préposés quittent leur emploi
- Une baisse de la qualité des services (embaucher du personnel moins ou pas qualifié, car ils doivent prendre le personnel qui reste, faire appel à des agents de sécurité au lieu de préposés pour les nuits...)
- Une diminution du nombre de résidents (sacrifier ceux qui demandent plus d'heures service et les transférer en CHSLD)
- Une fermeture de la ressource.

STRESS VÉCU PAR LES PERSONNES HÉBERGÉES ET LES FAMILLES

L'AQRIPH a demandé aux ressources d'évaluer le stress vécu par les personnes et les familles.

| | |
|-------------------------|-------|
| • PEU DE STRESS | 0% |
| • STRESS LÉGER | 0% |
| • STRESS MOYEN | 33,3% |
| • STRESS IMPORTANT | 33,3% |
| • STRESS TRÈS IMPORTANT | 33,3% |

9 RÉPONDANTS

- Les personnes hébergées sont affectées par le roulement de personnel, leur quotidien est couramment chambardé
- Les personnes sont inquiétées de savoir si elles vont recevoir leurs soins
- Plusieurs personnes se désorganisent en côtoyant au quotidien un personnel épuisé et à bout de souffle
- Les personnes ne sont pas rassurées de recevoir des soins par des préposés qu'elles ne connaissent pas et qui proviennent d'agences de placement
- Des familles ont été sollicitées pour venir donner des services
- Les familles ont beaucoup de questions concernant l'avenir de la ressource.

La chose la plus difficile entendue de plusieurs personnes handicapées hébergées dans nos ressources d'exception :
Je préfère mourir plutôt que de quitter pour un CHSLD.

LA SPIRALE DE L'ENFER

L'AQRIPH n'arrive pas à identifier la bonne cible pour solutionner la problématique car :

LE MSSS NOUS RÉFÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS

Les établissements nous disent qu'ils n'ont pas les ressources financières et nous réfèrent au Conseil du Trésor

LE CONSEIL DU TRÉSOR NOUS DIT QUE C'EST DE LA RESPONSABILITÉ DU MSSS.



REVENDEICATION DE L'AQRIPH

L'AQRIPH et ses membres, les 17 regroupements régionaux, défendent les droits des personnes handicapées et des familles.

Nous voulons que les 9 ressources alternatives d'hébergement communautaire continuent d'être des milieux de vie exceptionnels pour 136 personnes handicapées. Ces milieux sont alternatifs à un hébergement en CHSLD et le Québec ne peut se permettre un recul important dans la participation sociale en laissant fermer une ou plusieurs de ces ressources.

Dans ce contexte voici notre revendication :

Assurer la pérennité de ces 9 ressources d'hébergement afin qu'elles demeurent des milieux de vie d'exception avec des services de qualité et sécuritaires pour les 136 personnes handicapées qui y sont hébergées.

Et voici les solutions proposées :

EN URGENCE :

- Transformer la prime en mesure permanente pour les 9 ressources

À COURT TERME :

- Créer une catégorie spéciale pour ces ressources au PSOC
- Majorer le financement des ressources.

DEMANDE AUX ÉTABLISSEMENTS ET AU MSSS

Sortir l'AQRIPH de la spirale de l'enfer et nous accompagner pour solutionner de manière définitive la problématique et assurer ainsi, la conservation des milieux de vie.